

# Michelin victime de « l'arnaque au président », Banque – Assurances



Michelin  
victime de  
« l'arnaque  
au  
président »

Le fabricant de pneumatiques s'est fait dérober 1,6 million d'euros au moyen de l'arnaque dite « du président ».

L'arnaque est désormais bien rodée, et Michelin en est la dernière victime. Le fabricant de pneumatiques s'est fait dérober 1,6 million d'euros via une escroquerie reposant sur de faux ordres de virement, a-t-il indiqué lundi à l'AFP, confirmant une information du journal « Le Parisien ». La méthode employée est celle de « l'arnaque au président », qui sévit de plus en plus dans les entreprises.

## Modus operandi

Un individu se fait généralement passer pour le président ou l'un des directeurs d'une société ou d'un groupe, et appelle un comptable de niveau assez bas dans hiérarchie, à qui il demande, dans le cadre d'une opération soi-disant très confidentielle, un virement urgent vers un pays étranger. Bien souvent, il s'agit de la Chine, ou de Chypre, mais cette fois, le pseudo directeur financier a réclamé que les règlements soient effectués sur le compte d'une banque en République tchèque. « Cet homme connaissait parfaitement la procédure à suivre et la personne à contacter au sein du groupe Michelin pour pouvoir effectuer cette modification en toute discrétion », a rapporté une source proche de l'affaire. Une enquête a été ouverte et confiée à la police judiciaire de Clermont-Ferrand.

Michelin n'est pas le premier groupe à être victime d'une telle escroquerie, « la plus redoutable » et qui requiert « une autorité naturelle, un certain aplomb et [...] un don pour la comédie », expliquait récemment aux « Echos » le SRPJ de Clermont-Ferrand. Pour le service régional de police judiciaire, ces arnaques sont de trois types : outre « l'arnaque au président », on trouve l'escroquerie « à la nigériane » ou encore le détournement de la nouvelle norme Sepa, l'espace de paiement unique européen.

La fédération française bancaire a récemment mis en ligne une vidéo afin de prévenir les escroqueries aux ordres de virement :

Selon l'Office central pour la répression de la grande délinquance, quelque 700 faits ou tentatives ont ainsi été recensés entre 2010 et 2014. Le montant des préjudices atteignait, en août dernier, plus de 250 millions d'euros. Le cabinet KPMG (audits et expertises comptables) avait révélé cette année en avoir été victime, pour un préjudice de 7,6 millions d'euros.

Denis JACOPINI et son équipe vous propose des formations pour sensibiliser les salariées à ce type de pratiques cybercriminelles.

N'hésitez pas à me contacter pour organiser une session de formation. (Denis JACOPINI)

## Source :

<http://www.lesechos.fr/finance-marches/banque-assurances/0203910698411-michelin-victime-de-larnaque-au-president-1060501.php>